

## Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

### Extrait du registre des délibérations

D - 6-1/2022

Vivons en Forme

Convention avec  
l'association  
fédérons les villes  
pour la santé

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,  
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,  
Sébastien LEBLANC à Claude WASILKOWSKI,  
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,  
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame Claude WASILKOWSKI :

Vivons en Forme est un programme visant à aider les collectivités territoriales à promouvoir des modes de vie, des habitudes alimentaires et des pratiques d'activités physiques favorables à la santé.

La commune de Saint-André s'est engagée en 2007, puis 2012, puis 2017 pour 3 périodes de 5 ans.

Trois objectifs sont poursuivis :

- Prévenir le surpoids chez l'enfant jusqu'à 12 ans ;
- Garantir la santé et le bien-être de tous (petite enfance, enfance, famille, seniors) ;
- Contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation et d'activité physique.

Le programme VIF repose sur des méthodes qui encouragent l'implication de l'ensemble des acteurs locaux (élus, services, enseignants, tissus associatif et économique, professionnels de santé).

L'association FLVS s'engage à faire bénéficier la commune de l'ingénierie de projets validés par le comité d'experts « Vivons en Forme » en formant les acteurs locaux et en soutenant la commune dans la mise en œuvre des projets.

La commune s'engage quant à elle à :

- S'investir dans le programme pour une durée de 5 ans (2022-2026) ;
- Respecter la philosophie et les fondamentaux du programme ;
- Nommer un chef de projet pour la mise en œuvre locale de la démarche ;
- Animer un comité de pilotage et de suivi du programme chaque année ;
- Verser une cotisation de 3000 euros par an à l'association FLVS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association FLVS ci-jointe ;
- Autorise le versement de la cotisation de 3000 € chaque année de 2022 à 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait Certifié Conforme  
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215905274-20220705-DEL\_6\_1CM050722-DE

Association  
**FLVS**



# Convention

Pour la mise en place du Programme :



Vivons en forme

A Saint André Lez  
Lille

**Association FLVS**

2 rue de Dormagen 59350 Saint-André  
agnes.lommez@vivons-en-forme.org

03 20 11 20 46

## À propos de VIF® « Vivons en Forme »

« Vivons en forme » est un **programme de prévention santé**, initié, coordonné et animé par l'association Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS).

L'objectif est d'apporter des solutions concrètes aux collectivités territoriales et de faciliter la mise œuvre d'actions de prévention afin de :

- Garantir la santé et le bien-être de tous
- Prévenir le surpoids chez l'enfant
- Contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de sommeil et de bien-être.

Le programme « Vivons en forme » souhaite, grâce à la mobilisation des acteurs locaux dans les municipalités impliquées, **aider les familles à modifier en profondeur et durablement leurs habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique.**

L'idée est de développer et d'enrichir l'offre de proximité pour favoriser des comportements favorables à la santé, en cohérence avec le Plan National Alimentation (PNA) et les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), qui s'axent principalement sur :

- Une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et plaisante au niveau familial
- La pratique d'activités physiques régulières pour tous, intégrées dans le quotidien
- Un environnement local favorable à l'intégration de ces bonnes pratiques.

Cette démarche efficace est aujourd'hui mise en place dans de très nombreuses communes en France (*plus de 260 au 1<sup>er</sup> janvier 2022*).

**Le programme VIF® met à la disposition des structures municipales et du tissu local :**

- Des formations sur site
- Des outils de communication et de sensibilisation tels que : des fiches actions, des brochures, des affiches, des vidéos, des outils web (site web, page Facebook), etc...
- Un suivi et un accompagnement du chef de projet "Vivons en forme" désigné par la ville
- Une expertise en évaluation

## **L'implication essentielle des acteurs locaux**

Le programme « Vivons en forme » repose sur une méthode qui s'appuie essentiellement sur la mobilisation communautaire. Aussi, c'est la volonté politique du maire et de ses élus qui va susciter, encourager et faciliter l'implication de l'ensemble des acteurs locaux :

- Services municipaux
- Professionnels de l'éducation, de l'animation et du sport
- Service de la restauration scolaire
- Tissu associatif
- Épiceries sociales
- Professionnels de santé
- Petite enfance ...

---

**Ces acteurs mobilisés, capables de prendre en compte le contexte local pour agir de manière innovante et adaptée, deviennent alors des relais permanents, facilitant la diffusion des messages auprès des populations.**

---

Afin de permettre aux familles et aux enfants de modifier en douceur leurs comportements, le programme « Vivons en forme » repose sur la philosophie suivante :

- Non-stigmatisation des personnes, et des comportements
- Approche positive, progressive et concrète centrée sur le plaisir de manger, de bouger et de partager
- Aider particulièrement les familles plus vulnérables sans les isoler dans l'action de proximité

## **En conclusion**

**Le programme « Vivons en forme » repose sur une méthode qui encourage l'implication de l'ensemble des acteurs locaux au cœur même de la ville et des lieux de vie des familles, pour proposer aux habitants des villes un environnement plus favorable à la santé.**

**Par cette convention, l'association FLVS pour le programme VIF® s'engage à :**

- Permettre à la ville de St André Lez Lille de bénéficier de la méthodologie du programme « Vivons en Forme ».
- **Assurer la formation** des acteurs locaux et à remettre lors de ces formations un kit d'outils clés en main par participant permettant l'installation du programme « Vivons en forme ».
- **Accompagner la ville dans la mise en place des actions :**
  - En participant au comité de pilotage local du programme
  - Via un suivi avec le chef de projet, référent dans la ville et l'élu de référence
  - Mise en relation avec les chefs de projet du réseau Vivons en forme.
- **Accompagner la ville en matière d'évaluation :**
  - Mise à disposition d'un état des lieux à compléter par le chef de projet de la ville en début et fin d'engagement
  - Participer à des campagnes d'évaluation menées dans le cadre du programme « Vivons en forme »
- **Soutenir la ville dans la mise en œuvre du projet VIF® :**
  - Par l'accompagnement du chef de projet
  - Par la mise en place de formations gratuites des acteurs locaux :
    - de la restauration scolaire
      - *Formation pour le personnel de service et d'encadrement*
    - des animateurs du périscolaire
      - *Formations autour d'ateliers pédagogiques et ludiques sur les bons comportements autour de l'alimentation, de l'activité physique, du sommeil et du bien-être.*
    - des professionnels de la petite enfance
      - *Formation sur l'alimentation et l'activité physique du jeune enfant*
    - des acteurs des structures sociales
      - *Formation autour de l'équilibre alimentaire et du budget*
  - Par la mise à disposition de thématiques permettant de structurer des actions de prévention primaire dans la ville (femmes enceintes, gestion des écrans, pique-nique , fruits...).

Cette convention peut être amenée à évoluer en fonction du contexte sanitaire et des nouvelles thématiques proposées.

**Par cette convention, la Ville de Saint André Lez Lille s'engage à :**

- S'investir dans le programme pour une durée de 5 ans
- Respecter la philosophie et les principes fondamentaux du programme, notamment dans le domaine du partenariat public-privé
- Nommer un chef de projet « Vivons en Forme » dans la ville, qui aura en charge la mise en œuvre locale du programme
- Animer via le chef de projet, un comité de pilotage et de suivi du programme dans la ville chaque année
- Verser à l'association FLVS une cotisation annuelle de 3 000 euros

Date : 2022

Pour l'association FLVS  
**Le Président**  
Thibault DESCHAMPS

Pour la ville de Saint André Lez Lille  
**Le Maire Elisabeth Masse**

